

# LE DÉMARCHAGE COMMERCIAL À PARTIR DE NUMÉROS EN 06 OU 07 SERA INTERDIT AU 1ER JANVIER 2023 !

**Categories:** [À la une !](#), [Actualités ADC FRANCE](#), [Les conseils](#)

**Tags:** [Actualités](#), [Conseils](#), [Tableau d'honneur](#)



Le démarchage par téléphone indispose de plus en plus de consommateurs. L'ARCEP ( autorité de contrôle ) a introduit dans le paysage des changements qui devraient simplifier la situation.

Nous publions la fiche de service-public.fr qui donne le détail des nouveautés.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15938?xtor=EPR-100>

Vous trouverez ci-dessous extrait de cette fiche les principaux changements :

*"Les plateformes de démarchage commercial qui utilisent des numéros commençant par 06 ou 07 pour obtenir un meilleur taux de réponse ne seront plus autorisées à le faire. Elles devront passer par une nouvelle catégorie de numéros commençant par 09 37, 09 38 et 09 39"*

*"L'Arcep interdit aussi l'usage des numéros géographiques par des plateformes d'appels commerciales. Ces numéros dont les préfixes vont de 01 à 05 pour la France métropolitaine correspondaient à cinq grandes régions ; ils seront attribués sans contrainte géographique, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023."*

Petit bémol à cette avancée...

Les arnaques partant de centres d'appels étrangers dont notamment ceux basés en Israël ou en Afrique ne vont pas cesser...

Les escrocs sont toujours hors dispositif de ce type...

Même si les appels diminuent, ne relâchez votre vigilance...

